

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 92 (1941)
Heft: 9-10

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS

Le « Carbufor ».

Le « Carbufor » est un four de construction récente, inventé et mis au point par l'incontestable initiateur et animateur de la question du « Gaz des forêts » en Suisse, M. *Frank Aubert*, inspecteur des forêts à Rolle. Cet appareil, dont nos deux vues photographiques représentent le fonctionnement, est réalisé par la Maison Armand Pahud & Cie, à Rolle.

Le « Carbufor » est formé d'un cylindre d'environ 1,30 m. de diamètre, pourvu de quatre cheminées, de trous et de tuyaux d'aération, ainsi que d'un couvercle. L'appareil est conçu pour la fabrication de charbon de bois pour des exploitations domestiques.

Après une période d'essais de quatre semaines, nous pouvons exposer ici les résultats que nous avons obtenus, grâce aux excellentes instructions qui ont été données à l'un de nos bûcherons par M. Aubert, lors d'un des cours de carbonisation qu'il a instaurés cet été à Rolle.

Nous sommes partis du principe qu'il fallait résérer à la production du bois « cru », à l'usage des gazogènes, tous les assortiments, gros, moyens et petits, de hêtre dont nous ne produirons jamais assez durant la présente guerre et pendant la période de crise économique qui la suivra. En revanche, les coupes de bois résineux de feu, massives, que nous sommes dans l'obligation d'opérer, produisent des quantités énormes de branches d'épicéa et de sapin, en partie utilisables en montagne, en raison des difficultés de manipulation de cet assortiment ligneux si amenuisé et de son transport aux lieux de carbonisation.

La carbonisation des branches de résineux s'impose donc à l'heure actuelle, soit par le système des fours, soit par celui des meules que les charbonniers italiens, malheureusement en trop petit nombre, peuvent entreprendre chez nous avec succès, notre main-d'œuvre bûcheronne du pays ne pouvant s'adapter facilement à ce travail.

Il est démontré, à l'heure actuelle, que la carbonisation à l'aide de fours métalliques peut être entreprise par un bûcheron, ou un manœuvre capable, qui a suivi un cours d'initiation de deux ou trois jours.

Or, comme il faut à tout prix produire du carburant pour les gazogènes installés sur les camions, les voitures, les camionnettes et les tracteurs, les forestiers doivent s'intéresser à la carbonisation et spécialement à la carbonisation des branches de résineux.

Le « Carbufor » est prévu pour les petites exploitations rurales, mais il peut aussi trouver sa place en marge d'une entreprise de transports, d'une scierie, une petite usine, minoterie, brasserie, etc., dans des régions où l'on peut se procurer, non seulement des branches, mais aussi des éclats, des rognures de coupes, des « coennaux » (dosses), des sarments, etc. En l'espace de 12 à 13 heures, un seul opérateur assure la carbonisation d'une charge de 1½ stère de branches, dont une partie

doit être sectionnée pour combler les vides de la charge. Le préposé au four doit surveiller, au cours de la journée, la marche de la carbonisation et surtout régler le tirage suivant l'action du vent. Cependant, ces interventions successives ne l'empêchent pas d'utiliser plusieurs heures de la journée pour calibrer le charbon fabriqué la veille et le mettre en sacs de papier.

Le rendement que nous avons obtenu, et qui est strictement conforme aux prévisions de l'inventeur et des constructeurs du « Carbufor », est de 100 kg. de charbon pour 1½ stère de branches d'épicéa et de sapin mélangées (bois de montagne à moitié sec), ou de 70 kg. par stère. Les « incuits », ou fragments de bois de couleur brune, résistant au cassage et inutilisables dans un gazogène, n'accusent pas un poids supérieur à 4 kg. par « fournée » de 100 kg.

Le « Carbufor », s'il est limité à de petites entreprises de carbonisation, est cependant susceptible de rendre de réels services dans la période de crise intense des transports que nous subissons et qui a sa répercussion sur l'ensemble de l'économie du pays.

Il faut, d'autre part, se convaincre que le gazogène est en train de conquérir le droit de cité chez nous et, en ce qui concerne les poids lourds et les tracteurs, il conservera ses droits et ses avantages, même pendant la période de paix que nous espérons prochaine.

Aug. Barbey.

Un sacrilège.

La commune jurassienne de Corgémont a pu de nombreuses années s'enorgueillir à juste titre d'un groupe bien connu, assez disséminé pour offrir toute sa valeur, de sapins magnifiques que, de bien loin parfois, on allait admirer, à 1000 m. d'altitude environ, sur le beau pâturage de la *Montagne du Droit*, couvrant une partie de la crête du Sonnenberg. Le roi incontesté de ce groupe unique était un géant encore en pleine santé, au tronc formidable, que les enfants, faisant à cinq la chaîne, se plaisaient à entourer de leurs bras tendus. Rival du sapin d'Orvin, qui donne de plus en plus des signes de décrépitude, cet arbre allait être revêtu bientôt d'une royaute plus réelle et plus durable que bien d'autres.

Eh bien, cet arbre, si inconcevable que cela puisse être, on l'a abattu ! Nous avons eu la douleur, il y a peu de jours, ayant voulu le revoir, de ne plus trouver que sa souche énorme, coupée au ras du sol.

Notre colère, sans doute, est bien inutile, et peut-être devons-nous tout d'abord nous en prendre à nous. Ceux qui aiment les beaux arbres, et ils sont nombreux; ceux qui sentaient, devant cet exemplaire magnifique, vibrer quelque chose au plus profond de leur âme devaient se concerter, faire des démarches pour en assurer la conservation. Mais cela semblait tellement aller de soi qu'on ne songeait pas même à la possibilité d'un tel sacrilège.

L'arbre a donné 50 stères de bois. Quelle consolation ! Il en faut du bois, et beaucoup; les offices forestiers sont sur les dents. Nous savons cela, mais en sommes-nous déjà à devoir faire de tels sacrifices ?

Un ami des beaux arbres.

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole forestière. *M. le professeur Henri Badoux.* Atteint par la limite d'âge, M. le prof. *Badoux*, après 27 années d'un enseignement fructueux, vient de prendre sa retraite.

C'est, en effet, en 1915 que M. *Badoux* a été appelé à succéder à M. *Decoppet*, nommé au poste d'inspecteur général des forêts.

Pendant cette longue période, M. *Badoux* a formé de nombreuses volées d'étudiants. Il les a formés avec cette grande conscience qu'il met en toutes choses. Ce ne fut certes pas une tâche facile que d'enseigner des disciplines aussi disparates que la protection de la forêt contre les plantes et les animaux, les travaux de défense contre les torrents et les avalanches, l'introduction dans les sciences forestières, et la politique forestière. Il fallait des dons de pédagogue tels qu'en possédait M. *Badoux* pour dominer pareille situation.

Une plume plus autorisée, et surtout mieux renseignée que la nôtre sur cette partie de l'activité de M. *Badoux*, reviendra certainement sur ce départ.

— *M. le professeur Charles Gonet.* Le Conseil de l'Ecole polytechnique, après mise au concours, a présenté à l'unanimité, pour succéder à M. *Badoux*, M. *Charles Gonet*, directeur de l'« Association forestière vaudoise » et de l'« Office cantonal vaudois du bois ». Le Conseil fédéral, dans sa séance du 4 septembre, a ratifié cette proposition et nommé M. *Gonet* professeur ordinaire, quoique la chaire qu'il reprend ait été délestée de la protection de la forêt contre les plantes et les animaux et des travaux de défense contre torrents et avalanches.

M. *Charles Gonet*, né en 1892, obtient son diplôme à l'Ecole forestière en 1917 et le brevet d'éligibilité à un emploi forestier supérieur, l'année suivante.

En 1919, le Conseil d'Etat du canton de Vaud le nomme *expert forestier* attaché au Service cantonal des forêts, puis, dès le 1^{er} juillet de cette même année, en qualité d'*inspecteur forestier* de l'arrondissement de Bégnins.

En 1922, avec quelques personnalités de la région, M. *Aubert*, inspecteur forestier, en particulier, M. *Gonet* créa, puis dirigea la *Fédération forestière de la Côte*, dont le but était l'augmentation du rendement des produits forestiers par une meilleure préparation et par une organisation plus rationnelle du marché. Les résultats furent si concluants que, deux ans plus tard, la Fédération devint l'*Association forestière*